xelians
More than data, business

Le Récolement Réglementaire

De quoi s'agit-il ?

Le récolement désigne le recensement des archives communales et intercommunales, il permet le transfert des archives entre le maire/président sortant et le maire/président élu.

Il représente également un magnifique vecteur de valorisation du patrimoine documentaire.

Dans quels cas doit-on faire un récolement réglementaire ?

Le récolement réglementaire est une étape clé de la prise en charge du fonds d'archives d' une collectivité.

Il doit être réalisé dans les cas suivants :

- Renouvellement de l'exécutif
- Déménagement
- Arrivée d'un nouveau responsable d'archives
- Demande du Ministère de la culture
- Situation exceptionnelle (type sinistre)

De quoi se compose t-il ?

01
Un bref historique du service

02
Une description des locaux de conservation

03
Une note sur les mesures de sécurité et de conservation préventive dont bénéficient les collections

04
Une note de synthèse décrivant les fonds documentaires

05
Une description des fonds dans l'ordre topographique

Pour quels objectifs ?

- **Pour le maire** : Il permet de dresser un état sommaire des archives conservées en mairie et atteste de la bonne gestion des archives municipales dans le cadre de ses responsabilités pénales.
- **Pour l'archiviste** : Il est un outil d'information essentiel sur la situation des archives tant sur le plan matériel (conditions de conservation, état matériel des documents, volume conservé) qu'intellectuel (gestion des fonds, lacunes).
- **Pour les archives départementales** : Il apporte des informations sur la bonne tenue des archives par les communes et lui permet d'exercer ainsi ses missions de contrôle scientifique et technique.

Fort de la puissance de ses 5 sociétés (**Locarchives, Archiveco, Maarch, CD-Doc et Scan Eco**) et de ses 40 années d'expertise, Xelians est un acteur incontournable dans l'**externalisation** et la **gestion d'archives physiques** et électroniques.

xelians More than data, business
xelians ARCHIVAGE
xelians DIGITAL